

## Règles d'identification 2022

### Niveaux Élite et Relève

#### ADMISSIBILITÉ

*L'athlète qui vise à être identifié par la FQA au niveau Élite ou Relève doit :*

- Être membre en règle de la Fédération québécoise d'athlétisme à titre d'athlète dans le secteur compétitif;
- Détenir la citoyenneté canadienne pour l'identification au niveau Élite; les citoyens canadiens ayant une double nationalité doivent être déclarés éligibles par le World Athletics à représenter le Canada sur la scène internationale, et de ce fait, apparaître sous le nom du Canada dans les classements du World Athletics;
- Détenir la citoyenneté canadienne **ou** avoir le statut de résident permanent du Canada pour l'identification au niveau Relève;
- Être domicilié au Québec depuis au moins six mois à la date de la mise à jour annuelle de la liste d'athlètes identifiés et être détenteur d'une carte valide de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ);
- Satisfaire à l'exigence de participation aux compétitions nationales (voir ci-dessous).
- Soumettre à la FQA sa demande d'identification au plus tard le lundi 15 août 2022 au moyen du formulaire disponible sur le site web de la FQA.

*Rappel : Seuls les athlètes de catégories sénior, junior et juvénile sont admissibles à l'identification de niveau Élite ou Relève.*

#### EXIGENCE DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

*L'athlète qui demande une identification au niveau Élite ou Relève doit représenter le Québec sur la scène nationale Sénior ou Junior en 2022.*

- Pour le niveau **Élite**, la participation aux Championnats canadiens à Langley (C-B) ou de 10000m à Burnaby est exigée; pour l'identification au marathon ou au demi marathon, l'athlète aura toutefois le choix entre les Championnats canadiens à Langley, ceux de 10000m à Burnaby, ceux de demi marathon à Winnipeg, ou ceux de marathon à Toronto;
- Pour le niveau **Relève**, l'athlète aura le choix entre l'une ou l'autre des trois options ci-dessous pour satisfaire à l'exigence de participation aux compétitions nationales :
  - Championnats canadiens à Langley ou de 10000m à Burnaby; ou :
  - Jeux du Canada (s'il se qualifie sur l'Équipe du Québec); ou :
  - à un minimum de deux compétitions du nouveau [Circuit national d'Athlétisme Canada](#).

## **ABSENCE À LANGLEY EN RAISON DE BLESSURE OU AUTRES CIRCONSTANCES**

- L'athlète qui doit renoncer à une participation aux Championnats canadiens à Langley en raison d'une blessure ou d'autres circonstances devra justifier son absence au minimum 72 heures avant le début des championnats en écrivant à Ahmed Yves Douhou (adouhou@athletisme.qc.ca), responsable du développement de l'excellence à la FQA.
- Les cas d'absence seront présentés en Commission Technique Provinciale (CTP) lors de la réunion de juillet. À la discrétion de la CTP, un nombre limité d'athlètes pourra se voir accorder – rétroactivement – une exemption de participation pour Langley, ces championnats faisant partie des exigences pour la plupart des athlètes qui visent une identification par la FQA.

## **PÉRIODE DE RÉALISATION DES NORMES ET VALIDATION DES PERFORMANCES**

- Pour l'identification débutant au 1<sup>er</sup> septembre 2022, la période de réalisation des normes de classement tiendra compte des performances réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022;
- Pour la modification de la liste d'athlètes identifiés suite à la confirmation des brevets nationaux au 1<sup>er</sup> novembre 2022, la période de réalisation des normes de classement sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2022.
- Les performances des athlètes seront tirées directement des classements en ligne du World Athletics et d'Athlétisme Canada pour la saison en plein air 2022. Seules les performances qui apparaissent dans l'un ou l'autre de ces classements seront admissibles pour qualifier les athlètes en vue d'une identification.
- Pour les courses jusqu'à 200m inclus ainsi que les sauts horizontaux, la vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 2 mètres par seconde.
- Pour les courses jusqu'à 800m inclus, les performances chronométrées manuellement ne seront pas acceptées.
- Pour les épreuves sur route, la dénivellation en descente entre le départ et l'arrivée ne devra pas excéder 1:1000, à savoir un mètre par kilomètre.
- En épreuves combinées, étant donné le nombre restreint d'opportunités de réaliser les normes de classement, les pointages cumulatifs seront acceptés tels quels même en cas de chronométrage manuel ou de mesure de vent non réglementaire.
- La performance réalisée par l'athlète devra être égale ou meilleure que la norme correspondant à son âge au 31 décembre 2022 pour qu'une norme soit considérée « atteinte ». Si aucune norme n'est prévue dans une épreuve pour un âge correspondant à celui de l'athlète, la norme à atteindre sera celle correspondant à une tranche d'âge supérieure.

## **PROCESSUS DE SÉLECTION**

Pour chaque épreuve où l'athlète aura atteint une norme Élite ou Relève, un pointage lui sera attribué. Ce pointage sera calculé en additionnant ses points de performance et les bonifications applicables.

Les athlètes seront ensuite classés pour les niveaux Élite et Relève en fonction de l'épreuve où ils auront cumulé le meilleur pointage.

Le départage entre les athlètes qui auront cumulé un même pointage se fera sur la base des points de performance, les points les plus élevés l'emportant. Si l'égalité persiste, la 2<sup>e</sup> meilleure performance réalisée par l'athlète dans l'épreuve au cours de la même période de réalisation des normes sera utilisée, et ainsi de suite jusqu'au bris d'égalité.

### Sélection au niveau Élite :

- Au 1<sup>er</sup> septembre, la FQA sélectionnera à partir de son classement Élite les 27 premières femmes et 27 premiers hommes, en réservant toutefois une place au sommet du classement aux athlètes de niveau Excellence dans l'éventualité où ils viendraient à perdre leur brevet de Sport Canada au 1<sup>er</sup> novembre.

### Sélection au niveau Relève :

- Les athlètes non-sélectionnés à partir du classement Élite seront relégués au sommet du classement Relève s'ils sont dans la tranche d'âge correspondant à ce niveau d'identification.
- Les 36 premières femmes et 36 premiers hommes du classement Relève seront ensuite sélectionnés pour ce niveau d'identification.

## **MODIFICATION À LA LISTE D'ATHLÈTES IDENTIFIÉS**

Lors de la confirmation des noms des athlètes brevetés par Sport Canada, qui se fait habituellement au 1<sup>er</sup> novembre, la Fédération québécoise d'athlétisme mettra à jour son classement des athlètes en y intégrant les performances réalisées en septembre et octobre, et ajustera en conséquence sa liste d'athlètes identifiés aux niveaux Élite et Relève. En cours d'année, d'autres modifications pourraient également y être apportées, notamment si un athlète perd son admissibilité, les places vacantes étant comblées suite aux recommandations de la Commission Technique Provinciale.

## **CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

La Commission Technique Provinciale, sur approbation du Responsable du développement de l'excellence, se réserve le droit de sélectionner un athlète pour une identification de niveau Élite ou Relève en vertu de circonstances exceptionnelles.

## Annexe

### CALCUL DU POINTAGE DE L'ATHLÈTE

#### POINTS DE PERFORMANCE

Pour chaque épreuve où l'athlète aura atteint une norme Élite ou Relève, la performance de l'athlète de même que la norme à atteindre seront converties en points au moyen des [Tables de Cotation d'Athlétisme](#) du World Athletics, édition 2022.

Les **points de performance** de l'athlète dans l'épreuve seront obtenus par soustraction :

	Valeur en points de la performance de l'athlète
MOINS :	Valeur en points de la norme à atteindre
	-----
ÉGALE :	Points de performance de l'athlète dans l'épreuve

Les points de performance obtenus par rapport à une norme **Élite** serviront exclusivement à calculer le pointage **Élite** de l'athlète dans cette épreuve.

De la même façon, les points de performance obtenus par rapport à une norme **Relève** serviront exclusivement à calculer le pointage **Relève** de l'athlète dans cette épreuve.

#### BONIFICATION POUR PROGRESSION

Cette bonification est réservée exclusivement pour le classement **Élite**.

L'athlète qui améliorera ou égalera au cours de la saison en plein air 2022 son record personnel (en plein air) dans l'épreuve verra son pointage **Élite** dans la même épreuve bonifié selon le barème suivant :

- 10 points si l'athlète améliore son record personnel
- 5 points si l'athlète égale son record personnel
- Aucun point si le record personnel de l'athlète n'est ni amélioré, ni égalé.

## BONIFICATION : CLASSEMENT DANS L'ÉPREUVE DE CHAMPIONNAT NATIONAL

Pour le classement **Élite** :

L'athlète qui terminera aux Championnats Canadiens en plein air 2022 parmi les huit (8) premiers Sénior ou parmi les trois (3) médaillés Juniors, ou parmi les trois (3) médaillés aux Jeux du Canada 2022, verra son pointage **Élite** dans l'épreuve bonifié selon le barème suivant :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>
Sénior :	25 pts	20 pts	15 pts	12 pts	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts
Junior :	12 pts	8 pts	4 pts					
Jeux du Canada :	12 pts	8 pts	4 pts					

Pour le classement **Relève** :

L'athlète qui terminera aux Championnats Canadiens en plein air 2022 parmi les huit (8) premiers Sénior ou parmi les huit (8) premiers Juniors, ou parmi les huit (8) premiers aux Jeux du Canada 2022, verra son pointage **Relève** dans l'épreuve bonifié selon le barème suivant :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>
Sénior :	25 pts	20 pts	15 pts	12 pts	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts
Junior :	25 pts	20 pts	15 pts	12 pts	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts
Jeux du Canada :	25 pts	20 pts	15 pts	12 pts	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts

En cas d'égalité au classement des Championnats Canadiens ou des Jeux du Canada, les points correspondant aux rangs en cause seront totalisés puis partagés également entre les athlètes à égalité.

À noter, les bonifications pour classement dans l'épreuve de championnat national ne sont pas cumulatives. Seule la compétition qui aura valu à l'athlète la bonification la plus élevée sera retenue pour établir le pointage de l'athlète dans l'épreuve.

## **BONIFICATION POUR PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES**

Cette bonification est réservée exclusivement pour le classement **Relève**.

L'athlète qui enregistrera une participation à certaines compétitions nationales de la saison en plein air 2022 verra son pointage **Relève** dans **toutes** les épreuves bonifié selon le barème suivant :

- 25 pts pour une participation aux Championnats Canadiens à Langley (ou à ceux de 10000m à Burnaby, ou à ceux de demi marathon à Winnipeg).
- 25 pts pour une participation aux Jeux du Canada
- 15 pts pour une participation à 3 compétitions du [Circuit national d'Athlétisme Canada](#)
- 5 pts pour une participation à 2 compétitions du [Circuit national d'Athlétisme Canada](#)

À noter, les bonifications pour participation aux compétitions nationales ne sont pas cumulatives. Seule la participation qui aura valu à l'athlète la bonification la plus élevée sera retenue pour établir le pointage de l'athlète dans ses épreuves.

## **BONIFICATION FAVORISANT LA REPRÉSENTATION DES GROUPES D'ÉPREUVES**

Pour favoriser la présence de représentants d'une plus grande diversité d'épreuves dans les listes Élite et Relève, un classement provisoire des athlètes sera établi après addition des points de performance et des bonifications précédentes, après quoi sera attribuée la bonification suivante :

Pour le classement **Élite** :

Les cinq (5) premiers athlètes de chaque regroupement d'épreuves (sans inclure les athlètes Excellence) verront leur pointage **Élite** dans l'épreuve bonifié de 25 points.

Pour le classement **Relève** :

Les sept (7) premiers athlètes de chaque regroupement d'épreuves verront leur pointage **Relève** dans l'épreuve bonifié de 25 points.

Quatre (4) regroupements d'épreuves seront reconnus aux fins de l'attribution de cette bonification:

- Sprints et haies
- Demi-fond et fond
- Sauts
- Lancers, épreuves combinées et marche